

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 10 septembre 2018 à 20h00 à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Madame Marie Andrée Leduc et messieurs, Jacques Proulx, Pierre Bérubé, Michel Bisson et monsieur le conseiller Serge Morin sont présents;

Madame Louise Boudreault est absente;

Formant quorum et siégeant sous la présence du maire, M. Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

18-09-171

MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

18-09-172

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉE par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc et APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson que la présente séance soit ouverte à 20h01.

18-09-173

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Moment de réflexion
- 2. Ouverture de la séance
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Rapport du maire
- 5. Rapport des délégations
- 6. Période de questions
- 7. Adoption du procès-verbal du 13 août 2018
- 8. Correspondances
- 8.1 Avis de versement (amélioration des chemins)
- 8.2 Résultats de la guignolée
- 9. Voirie
- 9.1 Rapport de la voirie
- 10. Urbanisme et environnement
- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 10.2 Projet minier la Loutre
- 11. Sécurité incendie
- 11.1 Rapport du Service Incendie
- 12. Loisirs et cultures
- 12.1 Rapport des Loisirs
- 13. Affaires financières/Résolutions
- 13.1 Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2018 au montant de 20 160.66\$
- 13.2 Politique pour contrer le harcèlement
- 13.3 Adoption du plan de sécurité civil
- 13.4 Adoption du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés
- 13.5 Programme d'aide à la voirie Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux Dossier no 00027721-1-80125 (07) 2018-08-20-27
- 13.6 Demande de don Chœur de Pom
- 13.7 Demande de don Club de Marche
- 13.8 Demande de don Croix Rouge Canadienne
- 13.9 Achat de bacs à recyclage
- 13.10 Entériner l'achat d'un nouveau camion incendie
- 13.11 Embauche d'Arianne Guindon (Club Tiguidou)
- 13.12 Entériner la démission de l'employé numéro 37



- 4. Période de questions
- 15. Varia
- 16. Levée de la séance

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de monsieur le conseiller Serge Morin et appuyé par monsieur le conseiller Jacques Proulx et en conséquence demeure ouvert à toute modification.

4. RAPPORT DU MAIRE

4.1 Projet piste cyclable

Aucun développement.

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens assistent à la séance.

18-09-174

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal du 13 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

8. CORRESPONDANCES

8.1 <u>Avis de Versement (amélioration des chemins)</u>

Madame Danielle Longtin informe le conseil que le montant déposé pour l'amélioration des chemins est de 101 912.00\$

8.2 Résultats de la guignolée 2018

Madame Danielle Longtin informe les membres du conseil du montant ramassé à la guignolée.

9. <u>VOIRIE</u>

9.1 Rapport de la voirie

Le chef de la voirie dépose son rapport.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Blanc dépose son rapport du mois d'août 2018.

10.2 Projet minier la Loutre

Aucun changement à apporter.

11. <u>SÉCURITÉ INCENDIE</u>

11.1 Rapports du Service Incendie

Monsieur Jonathan Turpin dépose les rapports du mois d'août 2018.

12. LOISIRS ET CULTURES

12.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport.

13. AFFAIRES MUNICIPALES/RÉSOLUTIONS

18-09-175

13.1 <u>Listes des comptes à payer du mois d'août</u>

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin que les comptes à payer du mois d'août 2018 au montant de 20 160.66\$ soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Maire Sec - trés

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois d'août 2018 et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale.

18-09-176

13.2 Politique pour contrer le harcèlement

ATTENDU QUE la CNESST exige les employeurs à adopter une politique pour contrer le harcèlement au travail;

ATTENDU QU'une copie de la politique a été déposée aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la politique pour contrer le harcèlement soit adoptée tel que déposée;

Adoptée à l'unanimité.

18-09-177

13.3 Adoption du plan de sécurité civil

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie;

Pour ces motifs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Bérubé et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin;

QU'une organisation municipale de sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile. Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité.

18-09-178

13.4 Adoption du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés

Un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Morin à une séance antérieure.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-003



PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-001 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre **2010**, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU que, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 83 qui ajoute l'article 7.1 à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 13 août 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 15 août 2018 :

ATTENDU que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé de règlement a été publié le 14 août 2018;

ATTENDU que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 01 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 02 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

ARTICLE 03 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de St-Emile-de-Suffolk, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 04 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester d'avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général (secrétaire-trésorier)

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

ARTICLE 05 Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- 1. Le directeur général et son adjoint;
- 2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3. Le trésorier et son adjoint;
- 4. Le greffier et son adjoint;

Maire Sec - trés

Tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code et plus particulièrement les règlements numéros 13-328, 16-340.

ARTICLE 06 Entrée en vigueur

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et APPUYÉE par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc

QUE Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

Maire	Secrétaire-trésorière

18-09-179

13.5 <u>Programme d'aide à la voirie – Volet Projets particuliers d'amélioration – enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux</u>

Dossier no 00027721-1-80125 (07) - 2018-08-20-27

ATTENDU QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk a reçu une aide financière maximale de 20 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le chemin du Lac-Quesnel, la montée des Italiens et le rang des Sources comme demandé par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et APPUYÉ par le conseiller Pierre Bérubé;

QUE la municipalité accepte l'aide financière maximale de 20 000\$;

ET QUE madame Danielle Longtin envoi les documents nécessaires;

Adoptée à l'unanimité.

13.6 <u>Demande de don – Chœur de Pom</u>

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

18-09-180

13.7 Demande de don – Club de Marche

ATTENDU QU'une demande de don de 75\$ a été reçue du Club de Marche;

ATTENDU QUE plusieurs personnes de la communauté de St-Émile-de-Suffolk participe à ce club;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin;

QU'un montant de 75\$ soit remis au club de marche;

Adoptée à l'unanimité.

13.8 <u>Demande de don – Croix Rouge Canadienne</u>

Ceci ne fait pas foi d'une résolution.

18-09-181

13.9 Achat de bacs à recyclage

ATTENDU QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk n'a plus de bacs à recyclage à fournir aux nouvelles constructions;

ATTENDU QUE dorénavant madame Danielle Longtin donnera un bon de commande pour l'achat de bacs à recyclage à la quincaillerie Godin pour l'achat des bacs en question;

ATTENDU QU'un employé de la voirie sera chargé d'aller le chercher à la quincaillerie et ira le porter à l'adresse concernée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et APPUYÉE par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE les bacs soient achetés à la quincaillerie Godin de Namur.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-182

Maire

Sec - Arés

13.10 Entériner l'achat d'un nouveau camion incendie

ATTENDU QUE le service Incendie St-Émile-de-Suffolk et Lac des Plages est allé en appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie neuf;

ATTENDU QU'une seule compagnie (L'arsenal) a soumissionnée;

ATTENDU QUE la soumission s'élève à 344 140.00\$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin:

QUE l'offre de la compagnie l'Arsenal soit acceptée;

ET QUE madame Danielle Longtin fasse les démarches nécessaires auprès du crédit-bail et signe les documents.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-183

13.11 Embauche d'Arianne Guindon (Club Tiguidou)

ATTENDU QUE le club Tiguidou recommence cette année;

ATENDU QU'Arianne Guindon a déposé sa candidature;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par monsieur le conseille Pierre Bérubé;

QUE madame Danielle Longtin procède à l'embauche d'Arianne Guindon comme monitrice pour le club Tiguidou.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-184

13.12 Entériner la démission de l'employé numéro 37

ATTENDU QUE l'employé a remis une lettre de démission le 10 septembre 2018;

ATTENDU QU'aucunes raisons ne sont spécifiées dans la lettre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QUE la démission de l'employé numéro 37 soit acceptée tel que déposée.

ET QUE madame Danielle Longtin procède à l'affichage du poste d'adjointe administrative.

Maire Adoptée à l'unanimité.

- 14. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 15. <u>VARIA</u>

18-09-185

16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST RÉSOLU par monsieur le conseiller Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la séance soit levée à 20h55.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux Maire Danielle Longtin Directrice générale